



ÉVALUATION GROUPE BEI

Évaluation – Rapport d’activité 2023 et programme de travail pour 2024-2026



Banque européenne
d’investissement | Groupe

ÉVALUATION GROUPE BEI

Évaluation – Rapport d'activité 2023 et programme de travail pour 2024-2026

Banque européenne d'investissement – Évaluation – Rapport d'activité 2023 et programme de travail pour 2024-2026

© Banque européenne d'investissement, 2024.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org.

Vous pouvez également prendre contact avec notre Bureau d'information, à l'adresse : info@eib.org.

Abonnez-vous à notre bulletin électronique à l'adresse www.eib.org/sign-up.

Publication de la Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-1
info@eib.org
www.eib.org
twitter.com/eib
facebook.com/europeaninvestmentbank
youtube.com/eibtheeubank

Imprimé sur du papier FSC®.

TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION

3 RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2023

- 3 Évaluation du soutien de la BEI au secteur de l'eau en dehors de l'Union européenne
- 4 Évaluation du Fonds fiduciaire de la FEMIP
- 5 Évaluation des activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne
- 6 Évaluation des opérations de prêt du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI
- 7 Évaluation du soutien de la BEI à l'agriculture et à la bioéconomie à l'extérieur de l'Union européenne
- 8 Évaluation de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité des genres
- 9 Évaluation de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat
- 9 Évaluation du partenariat BEI-AECID
- 9 Évaluation de l'impact d'un projet d'infrastructure sur l'égalité des genres à Madagascar
- 11 Promotion d'une culture de l'évaluation
- 11 Utilisation des ressources

13 PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024-2026

- 13 Programme de travail pour 2024
 - 14 Fonds de garantie européen (EGF)
 - 14 Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie (2019)
 - 15 Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI)
 - 15 Évaluation de l'utilisation de prêts-cadres par la BEI pour faire face aux crises
 - 15 Besoins en ressources
- 16 Programme de travail indicatif pour 2025
- 18 Thèmes indicatifs pour 2026
- 19 Thèmes indicatifs propres au FEI



INTRODUCTION

La fonction d'évaluation (IG/EV) du Groupe Banque européenne d'investissement (Groupe BEI) promeut la redevabilité en fournissant des évaluations fondées sur des données probantes concernant les performances et les résultats du Groupe. Elle favorise également l'apprentissage, le retour d'informations et le partage des connaissances, afin d'éclairer les décisions du Groupe BEI sur les politiques, les stratégies, les produits, les projets et les questions d'organisation, et d'améliorer les performances. Les objectifs d'IG/EV sont définis dans la Politique d'évaluation du Groupe BEI¹.

La division Évaluation est l'une des trois fonctions indépendantes de redevabilité et de contrôle relevant de l'Inspection générale, avec les divisions Enquêtes et Mécanisme de traitement des plaintes².

Le présent rapport décrit l'activité et les réalisations d'IG/EV en 2023.

- **IG/EV a achevé trois évaluations** portant sur le soutien de la BEI au secteur de l'eau en dehors de l'Union européenne, le Fonds fiduciaire de la FEMIP, et les activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne. IG/EV a également poursuivi son travail d'évaluation concernant les opérations de prêt du Groupe BEI en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).
- **IG/EV a lancé quatre nouvelles évaluations** couvrant le soutien de la BEI à l'agriculture et à la bioéconomie à l'extérieur de l'Union européenne, la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité des genres, la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat, et un mandat à l'appui des PME sur la rive sud de la Méditerranée.
- **IG/EV a travaillé sur un projet à plus long terme** : l'évaluation de l'impact d'un projet d'infrastructure en matière d'égalité des genres à Madagascar.
- **IG/EV a contribué à promouvoir une culture de l'évaluation** au sein du Groupe BEI et au-delà. Par sa participation à des conférences et à des séminaires de partage des connaissances, IG/EV aide à promouvoir les meilleures pratiques et renforce la diffusion des résultats issus de ses évaluations. IG/EV a également organisé une conférence sur le rôle de l'évaluation dans un monde en mutation rapide.

Le présent rapport expose en outre le programme de travail de la fonction d'évaluation pour les trois prochaines années (2024-2026). Les thèmes retenus visent à maximiser la pertinence et l'utilité des évaluations à venir pour la Banque. Le programme de travail pour 2024 est accompagné d'une estimation des coûts conformément à ce que prescrit la Politique d'évaluation du Groupe BEI.

¹ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/ev-eib-group-evaluation-policy>.

² Pour de plus amples informations concernant l'Inspection générale de la BEI, veuillez consulter le site web de la Banque : <https://www.eib.org/fr/about/accountability/index.htm>.



RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2023

En 2023, l'équipe de la division Évaluation de la BEI a travaillé sur neuf évaluations, couvrant divers sujets, en suivant différentes approches et méthodologies pour obtenir des données probantes et alimenter la prise de décision. Elle a également organisé plusieurs événements internationaux d'échange de connaissances dans le secteur de l'évaluation ou y apporté sa contribution.

Évaluation du soutien de la BEI au secteur de l'eau en dehors de l'Union européenne³

La BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds multilatéraux pour le secteur de l'eau. Elle accorde, en moyenne, plus de 2 milliards d'EUR de financements chaque année à l'appui d'infrastructures hydriques dans le monde. Les opérations approuvées en 2022 devraient permettre d'assurer l'approvisionnement en eau potable de près de 24,5 millions de personnes et un meilleur assainissement pour 10,8 millions de personnes, et de réduire le risque d'inondation pour plus de 230 000 personnes.

L'évaluation a été achevée à temps pour alimenter la révision de 2023 des orientations de la BEI en matière de prêts au secteur de l'eau⁴. Elle a également fourni des éléments probants pour l'élaboration d'une stratégie pour BEI Monde. L'évaluation a analysé des projets financés par la BEI afin de déterminer ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné – et pourquoi – du point de vue des effets directs en matière de développement ainsi que de la contribution à la durabilité environnementale et à l'action en faveur du climat.

L'évaluation a révélé que les projets liés à l'eau soutenus par la BEI étaient de grande qualité technique et adaptés aux besoins du secteur et qu'ils avaient produit les résultats escomptés. Les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, le traitement des eaux usées et l'utilisation résiliente des ressources en eau ont fortement contribué à la durabilité environnementale et à l'action en faveur du climat. L'examen des projets concernés a montré que les infrastructures et services financés étaient utilisés comme prévu et maintenus en bon état, mais que leur viabilité à long terme était menacée en raison des dispositions tarifaires et de gouvernance dans le secteur.

L'attention portée par la BEI au développement dans les projets liés à l'eau se renforce. Les projets liés à l'eau financés par la BEI, conformément à son modèle économique, étaient principalement axés sur la construction d'infrastructures. L'hypothèse implicite était qu'une fois les infrastructures fournies, d'autres acteurs prendraient le relais pour ce qui est des effets plus larges sur le développement en mettant en œuvre des réformes sectorielles, en renforçant les institutions, en informant les clients et en promouvant la santé et l'hygiène. Les projets plus récents prenaient en considération le développement de manière plus explicite, mais ces intentions n'ont pas été transposées de manière suffisamment structurée dans les projets ou fait l'objet d'un suivi adéquat.

Le modèle de la BEI a bien fonctionné là où les promoteurs et le secteur étaient solides ou là où la Banque pouvait compter sur d'autres acteurs pour fournir un soutien politique et institutionnel. Cependant, des défis tels que la faible capacité des promoteurs et la viabilité financière des compagnies des eaux nécessitaient des changements systémiques au niveau sectoriel et ne pouvaient être résolus au niveau des projets. Lorsque la BEI a pu travailler avec d'autres acteurs du secteur, comme les délégations de l'UE ou d'autres institutions financières internationales, elle a bénéficié de la présence locale et des mandats politiques plus forts de ces acteurs ainsi que de la priorité plus explicite que ces derniers accordent aux effets directs en matière de développement.

³ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/20220230-evaluation-of-eib-support-to-the-water-sector-outside-eu>.

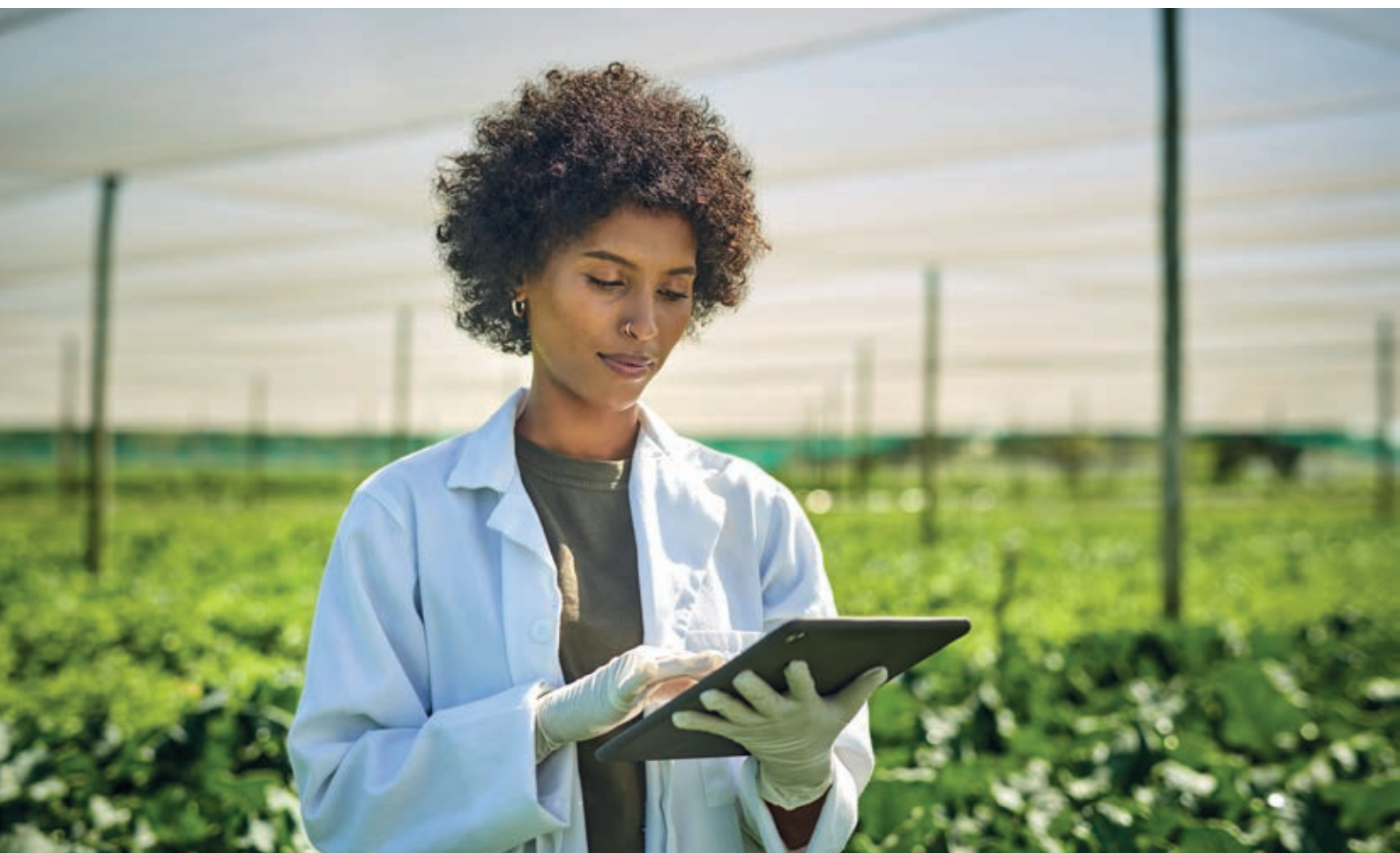
⁴ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/fr/publications/20230016-eib-water-sector-orientation>.

Évaluation du Fonds fiduciaire de la FEMIP⁵

Le Fonds fiduciaire de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) visait à combler les lacunes en matière de capacités et d'expertise dans les pays partenaires méditerranéens (PPM) et à créer les conditions d'une intervention accrue de la BEI dans la région. À cette fin, le Fonds fiduciaire a fourni de l'assistance technique, des services de renforcement des capacités et des financements en capital-risque dans les PPM. Il s'agit du premier instrument de ce type géré par la BEI.

L'évaluation a porté sur la période 2004-2022 et a conclu que le Fonds fiduciaire de la FEMIP reste un instrument pertinent. Il donne à la BEI les moyens de faciliter la mise en œuvre d'investissements clés et complète d'autres sources de financement dont elle dispose pour soutenir la région. Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a permis d'obtenir des résultats concrets, notamment grâce à l'assistance technique liée aux projets. Dans l'ensemble, le Fonds a été bien géré, mais certaines de ses opérations d'assistance technique auraient pu faire l'objet d'une gestion plus étroite.

L'évaluation a recommandé à la BEI de définir plus explicitement les types d'activités auxquels elle entend donner la priorité dans le cadre du Fonds fiduciaire de la FEMIP. Elle a également recommandé à la Banque de procéder à une analyse des goulets d'étranglement nuisant à la mise en œuvre des opérations d'assistance technique et de fournir des orientations stratégiques pour la mise en œuvre des programmes de stages et de détachements.



⁵ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/en/publications/20220072-evaluation-of-the-femip-trust-fund>.

Évaluation des activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne⁶

La prestation de conseils est l'un des trois piliers de l'activité de la BEI, avec l'octroi de prêts et le panachage de ressources. Depuis 2009, les statuts de la Banque européenne d'investissement prévoient que l'activité de prêt de la BEI dans l'Union européenne soit complétée par des activités de conseil. Les services de conseil de la BEI sont principalement cofinancés par les mandats, et en particulier la Commission européenne. La gamme des activités de conseil de la BEI, qui s'appuie sur ces mandats, s'est élargie et diversifiée au fil du temps. Par son activité de conseil, la BEI vise à renforcer et à accélérer les investissements de qualité dans l'Union européenne et à favoriser la réalisation de ses objectifs de politique publique.

Cette évaluation institutionnelle analyse les activités de conseil sous l'angle de la BEI. Elle se concentre sur son organisation, ses processus et ses dispositions financières. Elle n'analyse pas la pertinence ou les résultats des différentes activités de conseil, car cela a été fait dans le cadre d'autres évaluations couvrant des mandats spécifiques. Plusieurs facteurs ont motivé cette évaluation. Premièrement, elle alimente les discussions en cours sur l'avenir des services de conseil de la BEI. La direction a mis à jour les orientations stratégiques de la Banque à la mi-2022 et cette évaluation alimentera le réexamen de ces orientations prévu pour 2024. Deuxièmement, l'évaluation dresse le bilan des différentes réorganisations des activités de conseil ces dix dernières années. Elle formule des recommandations pour que l'organisation évolue, gagne en efficacité et en cohérence, apporte une réponse intégrée aux besoins des clients, et promeuve la collaboration entre services de conseils techniques et non techniques et les interactions entre les équipes de conseil et celles chargées des opérations.

L'évaluation met en évidence plusieurs points forts des activités de conseil de la BEI dans l'Union européenne, mais aussi certains défis. L'accumulation de mandats au fil du temps a permis à la BEI d'élaborer une offre étendue de services de conseil, largement complémentaire de celle des institutions homologues. Pourtant, malgré de nombreux points forts, la communication reste dispersée et insuffisamment orientée vers le client. En outre, les activités de conseil ont soutenu un volume important d'opérations de la BEI, quoiqu'avec une intensité variable, et renforcé la réputation de la Banque. Toutefois, plusieurs défis subsistent, s'agissant notamment d'éclairer en interne le mode de fonctionnement des activités de conseil pour améliorer leur reconnaissance en tant que ligne d'activité génératrice de valeur en interne. Enfin, la BEI a procédé à plusieurs réorganisations de ses services de conseil, dont les objectifs ne sont que partiellement atteints, pour les raisons suivantes : une transition inachevée vers une organisation qui ne serait plus centrée sur les mandats ; une coordination insuffisante entre les directions ; et pour certains experts techniques de la BEI, la faiblesse des incitations à consacrer du temps aux activités de conseil.

La voie à suivre consiste à faire en sorte que les processus et les outils soient adaptés à une gestion orientée vers le client des activités de conseil, à mobiliser des conseillers techniques internes de manière stratégique (dans la mesure convenue avec les mandants, en coordination entre les différents services) et à renforcer la contribution directe et indirecte des services de conseil aux activités du Groupe BEI (en définissant la proposition de valeur des services de conseil de la BEI pour les trois prochaines années et en sensibilisant davantage le personnel).

⁶ Disponible à l'adresse : <https://www.eib.org/en/publications/20230211-evaluation-of-eib-advisory-activities-in-the-eu>.



Évaluation des opérations de prêt du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI

L'amélioration de l'accès au financement pour les PME et les ETI est l'une des principales priorités du Groupe BEI. Le Groupe BEI a élaboré une gamme diversifiée de produits de prêt destinés aux PME et aux ETI : prêts intermédiés, instruments de garantie, titres adossés à des actifs et prêts directs aux ETI. Au total, les opérations de prêt du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI ont atteint plus de 270 milliards d'EUR pour ce qui est des signatures nettes sur la période 2010-2022.

Cette évaluation complète l'évaluation par IG/EV de l'activité d'apport de fonds propres et quasi-fonds propres du Groupe BEI en faveur des PME et des ETI. Elle analyse la pertinence, l'efficacité, la viabilité financière et l'incidence des produits de dette du Groupe BEI ciblant les PME et les ETI. Elle examine dans quelle mesure le positionnement sur le marché et l'offre de produits du Groupe BEI répondent de manière appropriée à l'évolution du contexte et des besoins du marché. Elle se penche sur l'efficacité du soutien apporté par le Groupe BEI en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des PME et des ETI à des financements et la réalisation d'objectifs stratégiques spécifiques en matière d'innovation, d'action pour le climat et de transition numérique, entre autres. S'agissant de la viabilité financière, l'évaluation analyse la couverture des coûts et la rentabilité de ces différents produits. Enfin, elle recueille les données disponibles sur l'impact des garanties et des prêts intermédiés sur les performances des bénéficiaires finals (emploi, actifs et chiffre d'affaires).



Évaluation du soutien de la BEI à l'agriculture et à la bioéconomie à l'extérieur de l'Union européenne

L'agriculture et la bioéconomie sont des domaines d'intervention importants pour la BEI. Les projets qui en relèvent représentent environ 10 % de l'activité annuelle de la Banque. Le soutien de la BEI à l'agriculture est très varié. Il englobe les PME, la recherche-développement (R-D) et les infrastructures et contribue à la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques de la BEI, tels que l'innovation et l'action en faveur du climat. À l'extérieur de l'Union européenne, la modernisation des infrastructures pour les agriculteurs, l'amélioration de la mise à disposition des produits, la réduction des pertes et le renforcement de la résilience sont au cœur du soutien de la BEI. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et le rôle de la BEI en tant que banque européenne du climat ont poussé la Banque à réfléchir (à nouveau) à la meilleure manière de soutenir l'agriculture.

L'évaluation porte sur le soutien de la BEI à l'agriculture et à la bioéconomie à l'extérieur de l'Union européenne de 2014 à 2022. Elle vise à déterminer si la BEI a investi dans les domaines appropriés, si son intervention était adaptée et complémentaire de celle d'autres institutions financières internationales et donateurs, et si elle était efficace. À partir d'un échantillon de 50 projets analysés, dont 15 à 20 l'ont été de manière approfondie, l'évaluation vise à acquérir une compréhension détaillée des problèmes, défis et goulets d'étranglement potentiels dans l'ensemble de la chaîne de valeur, des fournisseurs d'intrants agricoles aux points de vente et aux consommateurs finals. La perspective de l'évaluation est double : celle de la redevabilité et celle de la démarche prospective. S'agissant de la redevabilité, l'évaluation vise à analyser l'efficacité du soutien apporté par la BEI au secteur au cours de la période considérée. En ce qui concerne la démarche prospective, elle vise à tirer des enseignements pour les futures opérations de la BEI dans ce secteur.

Évaluation de la stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité des genres

La stratégie du Groupe BEI en matière d'égalité des genres et d'autonomisation économique des femmes vise à intégrer l'égalité des genres dans toutes les activités de la BEI et du FEI. Depuis son entrée en vigueur en 2017, la stratégie vise trois objectifs centraux : protéger les droits des femmes, renforcer l'impact des opérations de la BEI sur l'égalité de genre ; investir dans l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des femmes. Deux plans d'action successifs pour l'égalité des genres ont été élaborés aux fins de la mise en œuvre de la stratégie. Tous deux reposent sur quatre piliers, accompagnés d'un ensemble de mesures, d'extrants et de réalisations :

- *protéger* les droits des femmes ;
- *renforcer l'impact* des opérations du Groupe BEI sur l'égalité de genre ;
- *investir* dans l'autonomisation économique et l'entrepreneuriat des femmes ;
- *construire les bases institutionnelles* en stimulant le changement dans la culture de l'institution, ainsi que dans ses pratiques et ses processus.

L'évaluation lancée en 2023 par IG/EV porte sur la stratégie et les deux plans d'action, avec pour objectif d'aider le Groupe à orienter son action future dans ce domaine. L'évaluation vise à déterminer si la stratégie du Groupe BEI est toujours alignée sur d'autres cadres d'action et documents de bonnes pratiques pertinents dans l'Union européenne et au-delà. Elle s'intéresse également à la combinaison des activités prévues dans les plans d'action et au potentiel de la stratégie aux fins de la réalisation des objectifs. En ce qui concerne les résultats, elle évalue dans quelle mesure les risques liés au genre ont été pris en compte et atténués dans les opérations du Groupe. Enfin, elle analyse les progrès accomplis dans la création d'un environnement favorable au sein de l'institution qui place l'égalité de genre au centre de la culture du Groupe, de ses pratiques et de ses processus.



Évaluation de la Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat

La Feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de banque du climat (FdRBC) oriente le soutien du Groupe à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale. Elle couvre la période de cinq ans allant de 2021 à 2025. Elle détermine le cadre opérationnel en vue de la concrétisation des objectifs de haut niveau que le Groupe s'est fixés, à savoir : i) soutenir la mobilisation de 1 000 milliards d'EUR d'investissements à l'appui de l'action pour le climat et de la durabilité environnementale de 2021 à 2030 ; ii) consacrer au moins 50 % des financements annuels de la BEI à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale d'ici 2025 ; et iii) aligner l'ensemble des opérations du Groupe BEI sur les objectifs et les principes de l'accord de Paris à partir de 2021.

L'objectif premier de l'évaluation de la FdRBC est de fournir des informations utiles pour éclairer la révision attendue de la Feuille de route pour la prochaine période de mise en œuvre de cinq ans (2026-2030). Cette évaluation institutionnelle se concentrera sur la structure organisationnelle du Groupe pour la mise en œuvre de la FdRBC. Elle déterminera dans quelle mesure la FdRBC a contribué à la réalisation des ambitions du Groupe en matière de climat et d'environnement. L'évaluation de la FdRBC sera complétée par les évaluations en cours et à venir de l'appui de la BEI aux secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des transports. Ces évaluations sectorielles analyseront la contribution de la BEI à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale dans leurs domaines respectifs.

Évaluation du partenariat BEI-AECID

En 2011, la BEI et l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) ont signé un accord de partenariat pour mener des activités de capital-risque dans la région du sud de la Méditerranée. La contribution espagnole à concurrence de 100 millions d'EUR a été investie principalement par l'intermédiaire de fonds de capital-investissement, afin de soutenir les PME et la création d'emplois et, plus généralement, de contribuer au développement plus large du secteur privé dans la région. Les investissements ont été effectués sur la base d'un co-investissement au titre du Mandat capital-risque de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP), que la BEI a également géré.

IG/EV procède à une évaluation de ce mandat à la demande des deux partenaires. L'évaluation se concentre sur les résultats obtenus au titre du mandat et des opérations sous-jacentes, ainsi que sur la pertinence pour l'AECID de travailler avec la BEI dans la région en ayant recours à ce cadre. L'évaluation s'intéressera également à la gestion par la BEI du mandat et de ses opérations, ainsi qu'au potentiel de reproductibilité.

Évaluation de l'impact d'un projet d'infrastructure sur l'égalité des genres à Madagascar

IG/EV coordonne une étude destinée à préparer une évaluation de l'impact d'un projet d'accès à l'eau à Madagascar. Depuis 2021, IG/EV et la direction des projets de la BEI coordonnent une étude bénéficiant du programme de parrainage de la BEI en faveur de la recherche universitaire (EIBURS) sur les incidences de l'intégration de la dimension du genre dans les projets d'infrastructure. L'étude porte sur l'accès à l'eau à Madagascar. IG/EV travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'universitaires pour faire en sorte que la conception et la base de référence établies par les chercheurs soient réalisables dans la perspective de l'évaluation d'impact prévue après l'achèvement du projet. S'appuyant sur l'expérience concrète de sa participation à cette étude empirique, IG/EV contribue également au développement des capacités et des connaissances internes pour les évaluations d'impact.

En 2023, l'équipe de recherche a étudié la conception la plus appropriée compte tenu des contraintes de terrain et de la disponibilité des données, arrêté le principe d'une stratégie d'échantillonnage et commencé à collecter des données de référence au moyen d'enquêtes sur le terrain à Antananarivo. L'étude devrait être achevée en 2024.



Promotion d'une culture de l'évaluation

IG/EV a apporté une contribution active à la communauté de l'évaluation en Europe et dans le monde.

- En mars, IG/EV a tenu une conférence de haut niveau intitulée *Picking up the pace: Evaluation in a rapidly changing world* (Accélérer la cadence : l'évaluation dans un monde en mutation rapide)⁷. Elle a réuni quelque 200 participants (en présentiel au siège de la BEI à Luxembourg et en ligne), spécialistes de la communauté européenne et internationale de l'évaluation et professionnels d'institutions financières internationales et d'organisations multilatérales. La conférence a porté sur la manière dont les institutions peuvent tirer de meilleurs enseignements du passé pour mieux se préparer à un avenir incertain, et sur la manière dont la fonction d'évaluation pourrait intégrer la planification stratégique et la réflexion prospective afin de contribuer à la prise de décision stratégique. Elle comprenait une séance sur les défis et les possibilités que présente la mobilisation de capitaux privés en faveur d'objectifs mondiaux, tels que l'action en faveur du climat et le soutien à l'économie mondiale en temps de crise. Une autre séance était consacrée aux défis liés à la présentation d'évaluations en flux tendu dans différents types de crises. Des séances techniques ont permis aux professionnels de l'évaluation de mettre en commun leur expertise concernant l'utilisation de nouveaux outils tels que l'imagerie satellitaire et l'exploration de textes dans le cadre des évaluations.
- En novembre, IG/EV a organisé un atelier intitulé *Migration: understanding conflict- and climate-related patterns* (Migration : comprendre les modèles liés aux conflits et au climat). Cette manifestation a été préparée en collaboration avec la Société luxembourgeoise de l'évaluation et de la prospective (SOLEP), des spécialistes de l'Institut allemand d'évaluation du développement (DEval) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).

IG/EV a également participé à des séances consacrées au thème de la transformation numérique dans les évaluations lors de la réunion semestrielle du Réseau francophone de l'évaluation qui s'est tenue à Luxembourg en juillet. Comme chaque année, elle a joué un rôle actif dans les discussions du Groupe de coopération pour l'évaluation (GCE).

Des événements ciblant des publics internes et externes ont encore amélioré la diffusion des conclusions des évaluations. Des événements à l'intention du personnel de la BEI ont été organisés en 2023 après la réalisation de différentes évaluations. IG/EV a également rencontré des pairs – le groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale, la fonction d'évaluation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi que les principales parties prenantes (directions générales concernées au sein de la Commission européenne) – lors d'événements spécifiques au cours desquels les conclusions des évaluations ont été discutées.

Utilisation des ressources

Les ressources disponibles pour 2023 ont été suffisantes pour permettre à IG/EV de mener à bien son activité. IG/EV disposait d'un budget suffisant pour recruter les experts externes nécessaires et a pu embaucher de nouvelles recrues pour remplacer les collègues quittant leur poste, avec un certain décalage toutefois. Les vacances de postes au sein de l'équipe d'encadrement d'IG/EV (experts en évaluation, chefs d'unité), conjuguées au départ de l'ancienne cheffe de la division Évaluation à mi-année pour occuper la fonction de directrice générale de l'évaluation pour le groupe indépendant d'évaluation (IEG) du Groupe de la Banque mondiale, ont rendu nécessaire une réorganisation du travail de l'équipe afin d'assurer la continuité, la mise en œuvre et la qualité. Pour tenir compte de cette situation, IG/EV a choisi de mener une évaluation moins large en 2023 (Évaluation du partenariat BEI-AECID) et d'entamer une évaluation plus large dans les premières semaines de 2024. L'évaluation du soutien de la BEI dans le domaine de la santé, envisagée dans le programme indicatif pour 2023, figure désormais parmi les thèmes qui seront abordés en 2025.

⁷ Un résumé des principales conclusions de la conférence peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.eib.org/fr/events/evaluation-and-foresight-conference.htm>.



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2024-2026

IG/EV élabore et met en œuvre un programme de travail à horizon mobile sur trois ans après consultation de toutes les parties prenantes de l'évaluation au sein du Groupe BEI. Le Comité de direction de la BEI et la directrice générale du FEI examinent le projet de programme de travail et peuvent l'optimiser avant son approbation par les Conseils d'administration de la BEI et du FEI. Le programme fait l'objet d'une actualisation annuelle en vue d'une adaptation à l'évolution rapide du contexte d'intervention du Groupe et à ses priorités émergentes.

Depuis 2022, IG/EV présente, en même temps que son programme de travail triennal, une estimation des coûts de réalisation des évaluations de l'année suivante, en réponse directe aux dispositions de la Politique d'évaluation du Groupe BEI.

Programme de travail pour 2024

En 2024, IG/EV lancera les quatre évaluations suivantes :

- Évaluation du Fonds de garantie européen (EGF),
- Évaluation de la politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie,
- Évaluation du Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI),
- Évaluation de l'utilisation de prêts-cadres par la BEI pour faire face aux crises.

En outre, IG/EV produira un résumé qui synthétisera les principaux enseignements tirés de ses deux évaluations récentes du soutien apporté par le Groupe BEI aux PME (activité de prêt, d'une part, et activité d'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres, d'autre part).



Fonds de garantie européen (EGF)

Le Groupe BEI a mis en place une réponse multidimensionnelle pour aider l'économie à faire face à la pandémie de coronavirus. Il a réaffecté une partie de ses ressources, mis en œuvre des mesures temporaires en vue d'une intervention rapide et mis en place une initiative spécifique, le Fonds de garantie européen (EGF). Ce fonds de 24,4 milliards d'EUR est soutenu par 22 États membres. Il s'agit du plus grand mécanisme de réponse aux crises que le Groupe BEI ait déployé sur le marché.

Les contributeurs ont exigé que l'EGF fasse l'objet d'une évaluation deux ans après la fin de la période d'investissement. IG/EV procédera à cette évaluation en 2024 et examinera les résultats des opérations soutenues. L'EGF a été conçu pour que les entreprises de l'UE admissibles (principalement les PME) disposent de suffisamment de trésorerie pour surmonter les effets d'une crise qui se propage rapidement et puissent poursuivre leur croissance à moyen et long terme. Au vu de sa nature de mandat à haut risque et à fort impact, l'EGF devait contribuer davantage à la réalisation de cet objectif que ne l'auraient fait des opérations sur les ressources propres du Groupe BEI ou au titre de mandats existants. Cette évaluation complétera l'évaluation rapide, par IG/EV, de la réaction du Groupe BEI à la pandémie de COVID-19⁸, qui portait sur l'adéquation des produits de l'EGF et le déploiement en temps utile des opérations.

Politique de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie (2019)

En 2019, la BEI a adopté un plan global visant à contribuer à la réalisation des objectifs ambitieux de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. La réalisation de ces objectifs passe par des investissements à long terme de la part du secteur privé. Adoptée en 2019, la politique de prêt de la Banque dans le secteur de l'énergie énonce comment la BEI, en tant que banque publique, peut aider l'Union européenne à relever ce défi. La politique comprend un cadre global visant à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, à accroître l'efficacité énergétique et à promouvoir l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

La politique de prêt dans le secteur de l'énergie de 2019 est étroitement liée à la Feuille de route de la banque du climat. Il s'agit là du premier élément du cadre d'alignement de la BEI. Par cette politique, la BEI a décidé de supprimer progressivement son soutien aux projets énergétiques recourant aux combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, à savoir la production de pétrole et de gaz naturel, les infrastructures gazières traditionnelles et les technologies de production d'électricité générant des émissions élevées. La politique donne la priorité à l'objectif à long terme de décarbonation du secteur du gaz.

L'évaluation alimentera la prochaine révision de la politique. Elle appréciera la pertinence et les résultats de la politique dans un contexte en évolution. Elle portera également sur la contribution du Groupe BEI à REPowerEU, une initiative mise en place par la Commission européenne en réponse aux perturbations du marché mondial de l'énergie causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette évaluation alimentera la révision de la politique prévue pour 2025-2026.

⁸ Disponible à l'adresse : https://www.eif.org/news_centre/publications/rapid_assessment_covid_reponse_en.pdf.



Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI)

En 2021, la BEI a déployé son nouveau Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact (MAI) pour toutes les opérations. Ce cadre amélioré d'évaluation de la valeur ajoutée renforcerait la mesure de l'additionnalité et de l'impact de la BEI. La contribution du Cadre MAI devrait être déterminante pour les objectifs de la Banque, consistant à renforcer la redevabilité, à mieux démontrer comment la BEI change la donne à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne, à améliorer la sensibilisation du personnel et des parties prenantes et la communication, et à se positionner dans le dialogue avec les institutions de l'UE et les institutions homologues. À fin 2023, l'évaluation selon le Cadre de mesure de l'additionnalité et de l'impact aura porté sur environ 3 000 projets.

L'exercice analysera dans quelle mesure le Cadre MAI renvoie une image fidèle de l'additionnalité de la Banque, il examinera comment il est utilisé pour la prise de décisions et l'établissement de rapports, et il mesurera l'ampleur de la valeur ajoutée qu'il apporte au niveau des opérations. En 2024, après trois années de mise en œuvre, l'évaluation appréciera l'efficacité de la mise en œuvre du Cadre MAI et de l'établissement des rapports y afférents ainsi que l'influence qu'il exerce sur le cycle de vie des opérations au regard de l'additionnalité et de l'impact.

Évaluation de l'utilisation de prêts-cadres par la BEI pour faire face aux crises

Au cours des dix dernières années, la BEI a fréquemment eu recours à des prêts-cadres pour intervenir dans des situations d'urgence. Citons notamment la crise liée à la pandémie de COVID-19 (3 milliards d'EUR), les séismes et les inondations (5,7 milliards d'EUR), la situation de l'Ukraine dévastée par la guerre (0,6 milliard d'EUR) et l'afflux d'un grand nombre de réfugiés dans les États membres de l'UE (4 milliards d'EUR). Les prêts-cadres permettent à la BEI de réagir rapidement et sont supposés offrir une flexibilité maximale au promoteur au moment de la signature, lorsque les détails des projets qui seront cofinancés ne sont pas encore connus. Ils ont vocation par conséquent à appuyer tout ensemble une intervention sans délai et une adaptation des opérations à l'évolution rapide des conditions.

L'évaluation examinera dans quelle mesure les prêts-cadres – en tant que produit – sont adaptés pour répondre de manière rapide et réactive aux besoins urgents, tout en respectant scrupuleusement les exigences et les normes de la BEI. Elle analysera également les facteurs communs qui ont une incidence sur le financement dans différents types de crises afin de tirer des enseignements pour les intégrer à la future réponse de la BEI aux crises.

Besoins en ressources

IG/EV s'appuiera sur une combinaison d'experts internes et de ressources externes pour mener à bien les évaluations en cours et entamer les travaux relatifs aux évaluations prévues pour 2024. Le programme de travail triennal est élaboré sur la base des ressources actuelles en personnel. Le budget prévisionnel nécessaire pour recruter des experts externes et faire face à d'autres dépenses administratives est comparable à celui de 2023. IG/EV a transmis sa demande dans le contexte du Plan d'activité du Groupe qui a été examiné et approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2023.

Programme de travail indicatif pour 2025

Avec des ressources stables, IG/EV devrait pouvoir lancer jusqu'à cinq évaluations par an en 2025 et 2026. Les thèmes suivants ont été recensés à l'issue d'une vaste consultation auprès des services et de la direction de la BEI. IG/EV a donné la priorité aux évaluations susceptibles d'éclairer les décisions stratégiques futures, aux évaluations sollicitées par le Conseil d'administration ou les mandants, ainsi qu'aux évaluations portant sur une part importante des activités de la Banque ou du Groupe. Des évaluations qui ne figurent pas dans la présente liste pourraient également être proposées à un stade ultérieur en réaction aux évolutions et aux besoins émergents du Groupe BEI.

Politique de prêt de la BEI dans le secteur des transports (2022). Une nouvelle Politique de prêt dans le secteur des transports a été approuvée en juillet 2022. Un examen à mi-parcours est prévu pour 2025. IG/EV a décidé de reporter le lancement de cette évaluation afin de maximiser son utilité et sa pertinence dans le contexte de l'élaboration de la prochaine version de la stratégie, qui devrait avoir lieu en 2026.

Stratégie de BEI Monde. Avec la création de BEI Monde approuvée par son Conseil d'administration en septembre 2021, la BEI a réorganisé ses activités en dehors de l'Union européenne. Au moment de cette évaluation, la nouvelle branche de la BEI spécialisée dans le développement sera pleinement opérationnelle et l'évaluation pourrait passer en revue sa stratégie globale, ses processus et ses produits.

Résultats de la contribution thématique de la BEI en matière de migrations et de déplacements forcés. En coopération avec ses partenaires européens, la BEI a financé diverses initiatives visant à soutenir les réfugiés, leurs pays d'origine et leurs communautés d'accueil et, plus généralement, à renforcer la résilience à long terme aux chocs imprévus, y compris les déplacements forcés et les grands mouvements de populations. En 2016, la BEI a lancé, en collaboration avec la Commission européenne, l'initiative « Résilience économique » (IRE) afin d'aider les pays du voisinage méridional et des Balkans occidentaux à répondre et à se préparer à divers défis, notamment la lutte contre les changements climatiques, l'évolution de la mobilité humaine et les situations de fragilité ou de conflit. La Banque gère également le paquet « Migration » de la Facilité d'investissement ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) avec deux enveloppes : l'une se concentre sur les projets avec le secteur privé et l'autre sur le secteur public. L'évaluation examinera le rôle de la BEI dans la réponse européenne aux migrations et aux déplacements forcés et appréciera les résultats obtenus dans le cadre des initiatives qu'elle a financées.



Cadre de durabilité environnementale et sociale du Groupe BEI (CDES). En 2022, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé le CDES révisé à la suite d'une vaste consultation publique. Il comprend notamment une nouvelle Politique environnementale et sociale du Groupe BEI et 11 normes environnementales et sociales. L'évaluation déterminera si le nouveau cadre est adapté à son objectif.

Soutien de la BEI à la transition numérique. L'objectif « Innovation, transformation numérique et capital humain » est l'un des quatre objectifs de politique publique de la BEI et représente plus de 25 % de son activité. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'accélérer les changements sociaux, de stimuler la compétitivité de l'UE et de renforcer le potentiel de croissance par une transformation verte et intelligente des économies européennes. L'évaluation porterait sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité du soutien de la BEI au regard des besoins des parties prenantes.

Soutien de la BEI à la durabilité environnementale et à l'économie circulaire. Si l'économie circulaire représente pour l'instant une part relativement faible de ses financements, la BEI a lancé l'initiative conjointe en faveur de l'économie circulaire en collaboration avec les principales banques et institutions nationales de promotion économique de l'UE, dans le but d'investir au moins 10 milliards d'EUR dans l'économie circulaire d'ici 2023. L'évaluation permettrait de recenser et d'évaluer les obstacles et les possibilités d'accroître le soutien de la BEI dans ce domaine.

Soutien de la BEI au secteur de la santé. En réponse à la pandémie de COVID-19, le soutien au secteur de la santé a gagné en importance, y compris à la BEI. Depuis 2021, le soutien de la BEI dans le secteur de la santé relève de l'objectif de politique publique Innovation, transformation numérique et capital humain, et de nouvelles priorités de prêt ont été définies dans ce domaine. L'évaluation pourrait porter sur le portefeuille d'infrastructures de santé de la BEI et sur les partenariats de la BEI dans ce domaine dans l'Union européenne, au regard de l'objectif Innovation, transformation numérique et capital humain consistant à mettre en place des systèmes de santé efficaces, accessibles et résilients et à soutenir la préparation régionale aux pandémies.

Synthèse des données d'évaluation sur le rôle et la contribution du Groupe BEI dans le CFP 2021-2027. Cette synthèse pourrait être l'occasion de réfléchir aux résultats du Groupe BEI dans le contexte du CFP 2021-2027. Cinq ans après la publication de l'évaluation de l'activité de la BEI au titre des mandats, elle analysera, dans le contexte du CFP actuel, dans quelle mesure la BEI dispose des outils nécessaires pour tenir ses engagements à l'égard de son principal mandant et s'acquitte effectivement de sa mission. L'évaluation tirera des enseignements pour le Groupe dans le contexte de la préparation aux discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel.



Thèmes indicatifs pour 2026

Mise en œuvre et soutien d'InvestEU par le Groupe BEI. Le programme InvestEU s'appuie sur la réussite du Plan d'investissement pour l'Europe. Il vise à donner une impulsion supplémentaire à l'investissement durable, à l'innovation, à l'inclusion sociale et à la création d'emplois en Europe. L'évaluation portera sur la contribution du Groupe BEI à InvestEU, la BEI et le FEI étant, ensemble, les principaux partenaires de mise en œuvre du programme.

Soutien de la BEI au développement urbain. La Banque soutient des projets visant l'aménagement de villes résilientes pour les générations futures, la construction de logements sociaux et intermédiaires et la fourniture de services urbains durables. IG/EV pourrait lancer une évaluation axée sur un volet du soutien de la BEI à l'aménagement urbain (comme le logement social) ou envisager un angle plus large s'agissant du soutien intégré aux municipalités.

Accélération de la transition dans le cadre de la Feuille de route de la banque du climat grâce aux produits financiers verts de la BEI. La BEI adapte son offre de produits pour répondre aux ambitions énoncées dans la Feuille de route de la banque du climat. Il s'agit notamment de prêts verts et d'une plateforme de conseil en matière de dette verte visant à faciliter l'émission d'obligations vertes par le secteur privé. L'évaluation analyserait la pertinence et les résultats de cette offre de produits sur mesure.

Activité de la BEI dans les États fragiles ou sortant d'un conflit. La BEI a adopté en 2022 un document stratégique consolidant son approche et exposant sa vision d'intervention dans des contextes de fragilité et de conflit pour la période 2022-2027. L'évaluation pourrait intervenir à mi-parcours de cette nouvelle stratégie.

Soutien de la BEI à l'économie bleue. La BEI appuie l'économie bleue dans le cadre du Programme pour des océans propres et durables via deux canaux principaux : i) l'initiative Clean Oceans et ii) la Stratégie pour des océans durables. De 2016 à 2021, les opérations à cette fin ont totalisé 3,5 milliards d'EUR. L'évaluation porterait sur la pertinence et la performance du soutien de la BEI à ce secteur.

Initiative stratégique pour la sécurité européenne. Le Conseil d'administration a approuvé l'« Initiative stratégique pour la sécurité européenne » (ISSE) en mars 2022. Cette nouvelle initiative de la BEI vise à mobiliser des investissements en faveur des systèmes européens de sécurité et de défense à double usage en soutenant l'industrie technologique et les infrastructures de sécurité civile européennes. L'ISSE mettra à disposition un volume de financement de 6 milliards d'EUR au maximum à l'appui de projets admissibles. L'évaluation pourrait apprécier la pertinence et les résultats des opérations menées au titre de l'initiative.

Soutien de la BEI au secteur de la production industrielle verte. L'industrie est l'un des principaux secteurs d'intervention de la BEI, puisqu'elle représente plus de 10 % de son activité de prêts annuelle. L'évaluation examinera la contribution de la BEI au renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne à zéro émission nette et au soutien de la transition vers la neutralité climatique.



Thèmes indicatifs propres au FEI

Une évaluation spécifique au FEI sera lancée en 2025 ou 2026. L'activité du FEI fait déjà l'objet de plusieurs évaluations à l'échelle du Groupe, achevées récemment ou lancées en 2023-2024. Pour l'évaluation spécifique au FEI en 2025 ou 2026, les thèmes d'intérêt pourraient être les suivants :

Microfinance. Le FEI fournit des financements, des garanties de portefeuille et une assistance technique dans le cadre de plusieurs initiatives de l'UE à l'appui de la microfinance. L'évaluation porterait sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact de ces activités.

Programmes d'éducation et de développement des compétences du FEI. Le FEI gère plusieurs mandats visant à soutenir le développement des compétences, tels que le mécanisme de garantie de prêts aux étudiants « Master Erasmus + ». L'évaluation permettrait d'apprécier la contribution des programmes au succès de ces initiatives pour l'ensemble des mandats.

Initiative Champions technologiques européens (ICTE). L'ICTE a été lancée en 2023 par le Groupe BEI et cinq États membres de l'UE. Il s'agit d'un fonds de fonds, géré par le FEI, qui fournira du capital-développement aux entreprises européennes de haute technologie qui en sont à un stade de croissance avancé. En 2026, une évaluation analyserait le maintien de la pertinence de l'initiative et ferait le point sur les progrès accomplis.

Ouverture au secteur privé pour le financement de mandats du FEI. Le FEI, en tant que gestionnaire de mandats, se tourne de plus en plus vers le secteur privé pour soutenir ses objectifs. Il répond également à la demande croissante d'accès aux marchés européens du capital-investissement. De nouveaux fonds à compartiments permettent aux investisseurs d'accéder sur la base d'un bon rapport coût-efficacité aux gestionnaires de capital-investissement et de capital-risque les plus performants en Europe et d'adapter leurs engagements dans les différents compartiments. L'évaluation analyserait la performance de ces nouveaux mandats.



LA DIVISION ÉVALUATION DU GROUPE BEI

La division Évaluation du Groupe BEI procède à des évaluations indépendantes des activités du Groupe BEI. Elle évalue la pertinence et les performances de ces activités par rapport à leurs objectifs et à l'évolution de leur environnement opérationnel. Elle aide également le Groupe BEI à tirer des enseignements sur la manière d'améliorer constamment son travail, contribuant ainsi à une culture d'apprentissage et à une prise de décision fondée sur des données factuelles.

Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site web de la BEI : www.eib.org/evaluation.



L'équipe de la division Évaluation, en octobre 2022

ÉVALUATION GROUPE BEI

Évaluation – Rapport d'activité 2023 et programme de travail pour 2024-2026






Banque européenne
d'investissement | Groupe



Évaluation
Evaluation@eib.org
www.eib.org/evaluation

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
+352 4379-22000
www.eib.org – info@eib.org

 twitter.com/eib
 facebook.com/europeaninvestmentbank
 youtube.com/eibtheeubank